

**Département de Loir et Cher**  
Arrondissement de ROMORANTIN  
**MAIRIE DE**



**Tél. : 02.54.75.15.13**

Réunion du 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 21 décembre à 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 décembre 2021 s'est réuni, en session extraordinaire, Salle Maurice Ragot, dans le respect des consignes sanitaires, des gestes barrières et port du masque obligatoire, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Madame Annick GOINEAU, Maire, précise à l'assemblée que compte tenu de la crise sanitaire actuelle et afin de respecter les consignes sanitaires, les gestes barrières et limiter les risques de contamination, elle a informé les services de la préfecture de la tenue de cette séance de conseil dans cette salle puisque notre salle de conseil en Mairie est trop petite.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Jean Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Carole CHARBONNIER, Aurélien CHAUX, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER, Claire VALLA.

**Absents excusés :**

Madame Bernadette MANDARD ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques RABIER  
Madame Hélène SAILLARD LEPAIN  
Madame Julie ESNAULT VAN CAUBERG  
Monsieur Loïc DENIS

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Daniel DUPONT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 12

**51- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022**

Madame le Maire informe de la nécessité de délibérer sur le projet de demande de subvention au titre de la DETR 2022, sachant que le dossier doit être déposé au plus tard le 31 décembre 2021. Elle expose que notre dossier DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la réhabilitation du bar restaurant ayant été refusé, les services de la Préfecture nous proposent de déposer un deuxième dossier DETR (Dotation d'Equipement Territorial Rural).

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décident de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 en vue de la réhabilitation du futur bar restaurant à hauteur de 30 % d'un montant total hors taxes estimé de 423 500€ soit 127 050€

- ↳ Approuvent le plan de financement détaillé annexé à la présente délibération,
- ↳ Chargent Madame le Maire de la constitution et de la transmission du dossier à Monsieur le Préfet de Loir et Cher.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU

